Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.06.2024 *Numéro de version 3* *Révision: 11.06.2024*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· Nom du produit: **ETHANOL SURFIN 70°**

· Code du produit: 2026
· Numéro d'enregistrement Voir Chapitre 3
Non concerné

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Voir annexe 1
· Emploi de la substance / de la préparation Produit chimique pour synthèses
Solvants
Parfumerie, cosmétique
Pharmacie, laboratoire

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
· Producteur/fournisseur:

Société CHARBONNEAUX BRABANT	TEL: 03-26-49-58-70
Société P. BRABANT	TEL: 03-20-41-28-05
Société FLOURENT BRABANT	TEL: 03-20-41-28-05
Société BRABANT CHIMIE	TEL: 02-38-87-81-75
Société HAUGUEL Saint Ouen	TEL: 01-30-37-00-04
Société HAUGUEL Gonfreville	TEL: 02-32-79-55-00

· Service chargé des renseignements:
Service Réglementaire de la société CHARBONNEAUX BRABANT
52 rue de Justice - Z.I. Port Sec
51100 REIMS
Tel: 03 26 49 58 70
E-mail: chimiereglementation@charbonneaux.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59
SAMU : 15
POMPIERS: 18
Emergency Number 112
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



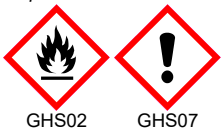
GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Indications complémentaires: Limite de concentration spécifique: Ethanol ≥50% --> Eye Irrit.2

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger
· Mentions de danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.06.2024 *Numéro de version 3* *Révision: 11.06.2024*

***Nom du produit:* ETHANOL SURFIN 70°**

(suite de la page 1)

P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser du CO_2, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: *Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.*

· ***2.3 Autres dangers***

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: *Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*
Non applicable.

· vPvB: *Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*
Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien *Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.*
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· ***3.2 Mélanges***

· Composants dangereux:

CAS: 64-17-5 *EINECS: 200-578-6* *Numéro index: 603-002-00-5* *RTECS: KQ 6300000* *Reg.nr.: 01-2119457610-43-XXXX*	*alcool éthylique* *Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319* *Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 50 %*	*50-100%*

· Composants non dangereux: *Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils.*
Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

· SVHC *néant*

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu *Non applicable*

· Indications complémentaires: *Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· ***4.1 Description des mesures de premiers secours***

· Remarques générales: *Amener les sujets à l'air frais.*
Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.

· Après inhalation: *En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.*
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau: *Laver immédiatement à l'eau.*
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux: *Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.*
Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

· Après ingestion: *Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.*
Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· ***4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés*** *Yeux: Les liquides ou vapeurs peuvent causer une irritation des yeux.*
Peau: Le produit peut causer une légère irritation cutanée en cas de contact répété ou prolongé.
Ingestion: L'ingestion peut avoir les effets suivants:
- Dépression du système nerveux central
- Nausées, vomissements
- Symptômes semblables à une intoxication par des boissons alcoolisées.
Inhalation: L'inhalation de fortes concentrations peut causer une irritation passagère des voies respiratoires, des maux de têtes, des nausées.

· ***4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires*** *Pas de traitement spécifique requis.*

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.06.2024 *Numéro de version 3* *Révision: 11.06.2024*

***Nom du produit:* ETHANOL SURFIN 70°**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· ***5.1 Moyens d'extinction***

· Moyens d'extinction: *CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.*
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: *Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu*

· ***5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange*** *Monoxyde de carbone (CO)*
Dioxyde de carbone
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les vapeurs, avec une source d'ignition, peuvent crées un embrasement instantané. Pas d'UVCE (explosion de vapeurs en milieu non-confiné)
Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.

· ***5.3 Conseils aux pompiers***

· Equipement spécial de sécurité: *Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.*
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications *Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· ***6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence*** *Porter un appareil de protection respiratoire.*
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter le contact avec la peau et les yeux
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

· ***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement*** *En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.*
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· ***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:*** *Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).*
Assurer une aération suffisante.
Utiliser du matériel antidéflagrant

· ***6.4 Référence à d'autres rubriques*** *Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.*
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· ***7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger*** *Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.*
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
Si possible, utiliser un système de transfert clos.

· Préventions des incendies et des explosions: *Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.*
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.
Mise à la terre des équipements

· ***7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités***

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: *Ne conserver que dans l'emballage d'origine.*
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaision équipotentielle electrique et une mise à la terre.
Alcool ethylique:
Matières compatibles: acier inoxydable, titane, bronze, fonte, carbone, polypropylène, néoprène, nylon, céramique, verre.
Matières incompatibles: caoutchouc naturel, PVC, methyl-methacrylate plastics, polyamides, zinc, laiton, aluminium sous certaines conditions.

· Indications concernant le stockage commun: *Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.*

· Autres indications sur les conditions de stockage: *Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.*

· ***7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)*** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· ***8.1 Paramètres de contrôle***

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: *Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.*

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.06.2024 *Numéro de version 3* *Révision: 11.06.2024*

***Nom du produit:* ETHANOL SURFIN 70°**

(suite de la page 3)

CAS: 64-17-5 alcool éthylique	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 1000 ppm A3
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 380 mg/m³, 200 ppm 4(II);DFG, Y

· DNEL

CAS: 64-17-5 alcool éthylique	
DNEL	(OTH) Inhalation (short term, local) : 19.. mg/m3 (1000ppm) Inhalation (long term, systemic): 950 mg/m3 (500ppm) Dermal (long term, systemic): 343 mg/kgbw/day

· PNEC

CAS: 64-17-5 alcool éthylique	
PNEC	(OTH) Eau douce: 096 mg/l Eau de mer: 0.79 mg/l Sédiment d'eau douce: 3.6 mg/kgdw Sédiment marin: 2.9 mg/kgdw sol: 0.63 mg/kgdw oral: 0.72 g/kg d'aliment

· Remarques supplémentaires: *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*

· ***8.2 Contrôles de l'exposition*** *Les mesures de controle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.*
Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

· Contrôles techniques appropriés *Sans autre indication, voir point 7.*

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène: *Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.*
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

· Protection respiratoire: *Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.*
En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: *Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.*
Filtre AX

· Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374
Changer regulièrement les gants.
Sélection du matériau du gant en fonction des temps de pénétration, des vitesses de diffusion et de la dégradation. Il faut savoir que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps de trempage. Maintenir l'exigence de risque chimique, c'est aussi connaître tous les autres paramètres spécifiques au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise pour la manipulation de pièces abrasives).
Se référer aux informations sur la résistance chimique des gants du fabricant de chacun d'entre eux et procéder à un essai pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisation réelle.

· Matériau des gants *Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant*
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc

· Temps de pénétration du matériau des gants *Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant*
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets exterieurs spécifiques à un poste de travail.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.06.2024 *Numéro de version 3* *Révision: 11.06.2024*

***Nom du produit:* ETHANOL SURFIN 70°**

(suite de la page 4)

· Protection du corps: *Vêtements de travail protecteurs*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· ***9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles***

· Indications générales.	
· Couleur:	*Incolore*
· Odeur:	*Genre alcool*
· Seuil olfactif:	*Information non disponible*
· Point de fusion/point de congélation:	*Non déterminé.*
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	*78 °C*
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	*3,5 Vol %*
· Supérieure:	*15 Vol %*
· Point d'éclair:	*<23 °C*
· Température d'auto-inflammation:	*425 °C*
· Température de décomposition:	*Non déterminé.*
· pH	*Neutre* *Non déterminé.*
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	*Non déterminé.*
· Dynamique:	*Non déterminé.*
· Solubilité	
· l'eau:	*Entièrement miscible*
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	*-0,35 log POW (Ethanol)*
· Pression de vapeur à 20 °C:	*59 hPa*
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	*0,8439 g/cm³*
· Densité relative.	*Non déterminé.*
· Aspect:	
· Forme:	*Liquide*
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	*Le produit ne s'enflamme pas spontanément.*
· Propriétés explosives:	*Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.*
· Teneur en solvants:	*69,00 %*

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	*néant*
· Gaz inflammables	*néant*
· Aérosols	*néant*
· Gaz comburants	*néant*
· Gaz sous pression	*néant*
· Liquides inflammables	*Liquide et vapeurs très inflammables.*
· Matières solides inflammables	*néant*
· Substances et mélanges autoréactifs	*néant*
· Liquides pyrophoriques	*néant*
· Matières solides pyrophoriques	*néant*
· Matières et mélanges auto-échauffants	*néant*
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	*néant*
· Liquides comburants	*néant*
· Matières solides comburantes	*néant*
· Peroxydes organiques	*néant*
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	*néant*
· Explosibles désensibilisés	*néant*
· VOC (selon Directive 1999/13/CE):	*788,6 g/l*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· ***10.1 Réactivité***	*Pas d'autres informations importantes disponibles.*
· ***10.2 Stabilité chimique***	
· Décomposition thermique/conditions à éviter:	*Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
· ***10.3 Possibilité de réactions dangereuses***	*Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène.* *Réactions aux peroxydes.* *Réactions aux composés halogénés.*
· ***10.4 Conditions à éviter***	*Pas d'autres informations importantes disponibles.*
· ***10.5 Matières incompatibles:***	*Les agents oxydants*

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.06.2024 Numéro de version 3 Révision: 11.06.2024

Nom du produit: ETHANOL SURFIN 70°

(suite de la page 5)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** La combustion génère des oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 64-17-5 alcool éthylique

Oral	LD50	10.470 mg/kg (rat) (OECD401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (LAPIN) (OCDE 402)
Inhalatoire	LC50	124,7 mg/l (rat) (OECD 403)

· Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
· Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
· Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
· Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Indications toxicologiques complémentaires:
· Toxique pour la reproduction:

La concentration sanguine d'Ethanol resultant de l'exposition par toute autre voie qu'une consommation orale delibérée et répétée à peu de chance d'atteindre des niveaux assocociés à des effets sur le developpement et la reproduction.
La consommation excessive de boissons alcoolisées pendant la grossesse peut être à l'origine du Syndrome d'Alcoolisation Foetale chez l'enfant, pouvant induire une réduction du poid de naissance, malformations et déficience intellectuelle. Il n'existe aucune preuve que de tels effets pourraient être causés par des expositions autres que l'ingestion directe de boissons alcoolisées.
Selon ces données; il peut être conclu d'une impossibilité d'atteindre les doses d'ethanol provoquant des effets néfastes pour la reproduction autrement que par une consommation répétée d'une grande quantité de boissons alcoolisées associée à un problème d'alcoolisme.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

CAS: 64-17-5 alcool éthylique

CE50 (ecologique)	275 mg/l (ALGUES) (72H Chlorella vulgaris) EC10: 11.5 mg/l Selenastrum capricornutum : EC50, 72h: 12.9 g/l - EC10: 0.44 g/l Chlamydomonas eugametos: EC50, 48h: 18 g/l - NOEC: 7.9 g/l Aquatic algae saltwater: Skeletonema costatum, NOEC (5 days): 3.24 g/l. 12.340 mg/l (DAPHNIES) (48H Daphnia magma) Daphnia magma; NOEC (reporoduction, 21 days): >10 mg/l Cériodaphnia dubia: EC50, 48h: 5.012g/l; NOEC (reproduction, 10 days): 9.6 mg/l Palaemonetes pugio NOEC (developmental, 10 days): 79 mg/l Invertebrates saltwater: Artemia salina: EC50, 24h: 23.9 g/l (>10g/l) Artemia salina nauplii: EC50, 48h: 857 mg/l
LC50 (ecologique)	13.000 mg/l (POISSONS) (96H Salmo gairdneri) Pimephales promelas: 13.5, 14.2 and 15.3 g/l

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

CAS: 64-17-5 alcool éthylique

Biodegradabilité	% (OTH) Facilement biodégradable

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Le produit est volatile et demeure dans la phase atmosphérique
Le produit s'évapore rapidement s'il est déversé sur le sol
Coefficient de partage (n-octanol/eau) non défini.

CAS: 64-17-5 alcool éthylique

Log Pow	≤0,35 (OTH)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.06.2024 *Numéro de version 3* *Révision: 11.06.2024*

Nom du produit: ETHANOL SURFIN 70°

(suite de la page 6)

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· PBT: *Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*
Non applicable.
· vPvB: *Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.*
Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** *Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.*
· **12.7 Autres effets néfastes** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
· Autres indications écologiques:
· Indications générales: *Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
· Recommandation: *Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*
Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.
Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.
· Code déchet: *Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécéssaires pour déterminer le code déchet.*

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation: *Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.*
Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballage vides.
Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.
Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.
Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchet ménager.
Ne pas incinérer un emballage fermé.
· Produit de nettoyage recommandé: *Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
· ADR, IMDG, IATA *UN1170*

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
· ADR *1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)*
· IMDG *ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)*
· IATA *ETHANOL SOLUTION*

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
· ADR



· Classe *3 (F1) Liquides inflammables.*
· Étiquette *3*

· IMDG, IATA



· Class *3 Liquides inflammables.*
· Label *3*

· **14.4 Groupe d'emballage**
· ADR, IMDG, IATA *II*

· **14.5 Dangers pour l'environnement** *Non applicable.*

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** *Attention: Liquides inflammables.*
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): *33*
· No EMS: *F-E,S-D*

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** *Non applicable.*

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.06.2024 *Numéro de version 3* *Révision: 11.06.2024*

***Nom du produit:* ETHANOL SURFIN 70°**

(suite de la page 7)

· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	*1L*
· Quantités exceptées (EQ)	*Code: E2* *Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml* *Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml*
· Catégorie de transport	*2*
· Code de restriction en tunnels	*D/E*
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	*1L*
· Excepted quantities (EQ)	*Code: E2* *Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml* *Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml*
· "Règlement type" de l'ONU:	*UN 1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION), 3, II*

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· ***15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement***

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

Tous les composants ont la valeur ACTIVE.

· Proposition 65

· PROP.65 Chemicals known to cause cancer:

Aucun des composants n'est compris.

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:

Aucun des composants n'est compris.

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:

Aucun des composants n'est compris.

· PROP.65 Chemicals known to cause developmental toxicity:

CAS: 64-17-5	*alcool éthylique*

· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Asutralian Inventory of Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants sont compris.

· Korean Existing Chemical Inventory

Tous les composants sont compris.

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008	*voir chapitre 2*
· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	*Aucun des composants n'est compris.*
· Catégorie SEVESO	*P5c LIQUIDES INFLAMMABLES*
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	*5.000 t*
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	*50.000 t*

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	*Conditions de limitation: 3*

· Réglement (CE) N° 649/2012 - PIC

Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE - RoHS- relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.06.2024 *Numéro de version 3* *Révision: 11.06.2024*

***Nom du produit:* ETHANOL SURFIN 70°**

(suite de la page 8)

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· RÉGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

· Indications sur les restrictions de travail: *Rubriques nomenclature ICPE (France): 4331 / 4755*
Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)

· * Nanomatériaux: *Le produit ne contient pas de nanomatériaux*

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Néant

· VOC (CE) *69,00 %*

· VOCV (CH) *69,00 %*

· ***15.2 Évaluation de la sécurité chimique:*** *Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Date de la version précédente: *07.02.2024*

· Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 11.06.2024 *Numéro de version 3* *Révision: 11.06.2024*

Nom du produit: **ETHANOL SURFIN 70°**

(suite de la page 9)

Annexe: Scénario d'exposition

· ***Désignation brève du scénario d'exposition*** *Voir annexe 1.*

Scénario d'exposition 1. Fabrication de substance.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Fabrication de substance.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Secteur(s) d'utilisation:	Fabrication. SU8.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC1.; Évaluation basée sur les données mesurées.
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC8b, PROC15, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'agent chimique de procédé ou d'extraction. Inclut le recyclage/la récupération, les transferts de matières, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris bateau/péniche, camion/wagon et récipient pour vrac), l'échantillonnage et les activités de laboratoire correspondantes [GES1_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Évaluation basée sur les données mesurées.
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 350 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 350. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Le traitement des eaux usées sur site est exigé [TCR13]. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m^3/j): 2000. Toutes les eaux usées et tous les ruissellements d'eau de surface de la zone du procédé doivent être récupérés pour traitement.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4] Le site doit se doter d'un plan d'urgence en cas de déversement pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées minimisant l'impact des rejets épisodiques [W2].
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Ne pas mettre dans les circuits d'évacuation ni à l'égout.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 2%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Manipuler la substance en système clos [E47].
	Scénarios de contribution:

Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].
ES1-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES1-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES1-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES1-CS4: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES1-CS5: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES1-CS6: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES1-E1: ERC1.	(Évaluation basée sur les données mesurées.). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 226kg/jour. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 11.3kg/jour. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 7.14E-01mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.23E-03. PEC locale dans les eaux de surface: 6.72E-02mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.00E-02. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 2.58E-01mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 7.17E-02. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 7.44E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.42E-03. PEC locale dans les sédiments marins: 2.85E-02mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 9.83E-03. PEC locale dans le sol: 1.03E-02mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.63E-02. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0141
	exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0222
	exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0906
	exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212
	exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 60700000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$

	avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 2. Utilisation comme intermédiaire.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Utilisation comme intermédiaire.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Secteur(s) d'utilisation:	Utilisation sur les sites industriels. SU8, SU9.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC6a.; ESVOC SpERC 6.1a.v1 (avec modifications).
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation de la substance comme intermédiaire (non lié aux conditions strictement contrôlées). Inclut le recyclage/la récupération, les transferts de matières, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire correspondantes, la maintenance et le chargement (y compris bateau/péniche, camion/wagon et récipient pour vrac) [GES1B_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés. (avec modifications).
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 300. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m^3/j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4] Le site doit se doter d'un plan d'urgence en cas de déversement pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées minimisant l'impact des rejets épisodiques [W2].
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 2%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Manipuler la substance en système clos [E47].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].

ES2-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES2-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES2-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES2-CS4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition [PROC 4].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES2-CS5: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES2-CS6: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES2-CS7: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES2-CS8: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES2-E1: ERC6a.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 6.1a.v1 (avec modifications).). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0.002. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0.003. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.001.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 7.90E+00mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.36E-02. PEC locale dans les eaux de surface: 7.20E-01mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.50E-01. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 2.76E+00mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 7.67E-01. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 7.93E-02mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.00E-01. PEC locale dans les sédiments marins: 3.04E-01mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.05E-01. PEC locale dans le sol: 4.05E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.43E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES2-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES2-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0141
	exposition résultant du scénario de contribution ES2-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0222
	exposition résultant du scénario de contribution ES2-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 6.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0605
	exposition résultant du scénario de contribution ES2-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES2-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0906
	exposition résultant du scénario de contribution ES2-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212
	exposition résultant du scénario de contribution ES2-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141

	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 415000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 3. Utilisation comme agent chimique de procédé ou solvant d'extraction.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Utilisation comme agent chimique de procédé ou solvant d'extraction.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Secteur(s) d'utilisation:	Utilisation sur les sites industriels. SU9.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC4.; Approche des tableaux A et B.
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation comme agent chimique de procédé ou solvant d'extraction, y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris le transfert, le mélange et la préparation du produit, ainsi que l'application manuelle et automatisée) et le nettoyage des équipements.
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés. Approche des tableaux A et B.
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 300. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m^3/j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4] Le site doit se doter d'un plan d'urgence en cas de déversement pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées minimisant l'impact des rejets épisodiques [W2].
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 95%. Type de traitement adapté aux déchets: redistillation.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Manipuler la substance en système clos [E47].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].

ES3-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES3-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES3-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES3-CS4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition [PROC 4].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES3-CS5: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES3-CS6: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES3-CS7: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES3-CS8: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES3-E1: ERC4.	(Approche des tableaux A et B.). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0.002. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0.003. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.001.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 7.90E+00mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.36E-02. PEC locale dans les eaux de surface: 7.20E-01mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.50E-01. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 2.76E+00mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 7.67E-01. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 7.93E-02mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.00E-01. PEC locale dans les sédiments marins: 3.04E-01mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.05E-01. PEC locale dans le sol: 4.05E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.43E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0141
	exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0222
	exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 6.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0605
	exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0906
	exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212
	exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].

Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	Msafe: 415000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 4. Distribution de substance.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Distribution de substance.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS):	Formulation ou remballage.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC2.; ESVOC SpERC 1.1b.v1 (avec modifications).
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC15, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Chargement (y compris bateau/péniche, wagon/camion et grand récipient pour vrac) et réemballage (y compris en fûts et en petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, sa distribution, son déchargement et les activités de laboratoire correspondantes [GES1A_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés. (avec modifications).
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Opération continue et par lots. 200 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 200.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m^3/j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4] Le site doit se doter d'un plan d'urgence en cas de déversement pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées minimisant l'impact des rejets épisodiques [W2].
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 2%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Opération continue et par lots.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Manipuler la substance en système clos [E47].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].

ES4-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES4-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES4-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES4-CS4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition [PROC 4].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES4-CS5: Mélange dans des processus par lots [PROC 5].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES4-CS6: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES4-CS7: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES4-CS8: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES4-CS9: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES4-E1: ERC2.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 1.1b.v1 (avec modifications).). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0.0001. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0.00001. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 2.12E-02mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.66E-05. PEC locale dans les eaux de surface: 4.37E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.55E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 1.68E-02mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.67E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 5.22E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 6.61E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 2.00E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.90E-04. PEC locale dans le sol: 1.24E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.97E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0141
	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0222
	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 6.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0605
	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0906
	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212

	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 53000000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 5. Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges .

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges .** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS):	Formulation ou remballage.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC2.; ESVOC SpERC 2.2.v1 (avec modifications).
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris le stockage, les transferts de matières, le mélange, le pastillage, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire correspondantes [GES2_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés. (avec modifications).
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 300. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m^3/j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4] Le site doit se doter d'un plan d'urgence en cas de déversement pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées minimisant l'impact des rejets épisodiques [W2].
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Manipuler la substance en système clos [E47]. L'activité de formulation est supposée être un processus principalement confiné [A10].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].

ES5-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition [PROC 4].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS5: Mélange dans des processus par lots [PROC 5].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS6: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS7: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS8: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). [PROC 9].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS9: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS10: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES5-E1: ERC2.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 2.2.v1 (avec modifications).). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0.025. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0.001. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.0001.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 5.90E+00mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.02E-02. PEC locale dans les eaux de surface: 5.38E-01mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.60E-01. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 2.07E+00mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.75E-01. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 5.93E-02mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.51E-02. PEC locale dans les sédiments marins: 2.27E-01mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 7.83E-02. PEC locale dans le sol: 8.20E-02mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.30E-01. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0141
	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0222
	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 6.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0605
	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0906

	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 6.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.121
	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212
	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS10: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 1240000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 6. Usage industriel. Utilisation comme solvant.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Usage industriel. Utilisation comme solvant.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Catégorie de produit (PC):	Utilisation sur les sites industriels. PC13.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC4.; ESVOC SpERC 4.3a.v1 (avec modifications).
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Couvre des emplois tels qu'auxiliaire technologique, produit de nettoyage, solvant ou encore composant d'une peinture, de vernis, de détachants, etc... Les méthodes d'application comprennent: brosssage, application par rouleaux, traitement par bain, aspersion, immersion ou trempage. . Les méthodes de mise en œuvre comprennent: pulvérisation manuelle ou automatique.
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés. (avec modifications).
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 300. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de (%) [TCR7]: 90. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m^3/j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Manipuler la substance en système clos [E47].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].

ES6-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition [PROC 4].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS5: Mélange dans des processus par lots [PROC 5].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS6: Pulvérisation dans des installations in- dustrielles [PROC 7]. Intérieur [OC8].	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40].
ES6-CS7: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS8: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS9: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS10: Traitement d'articles par trempage et versage [PROC 13].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS11: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS12: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES6-E1: ERC4.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 4.3a.v1 (avec modifications).). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0.098. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0.01. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 6.32E+00mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.09E-02. PEC locale dans les eaux de surface: 5.77E-01mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 6.01E-01. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 2.21E+00mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.14E-01. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 6.35E-02mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 8.04E-02. PEC locale dans les sédiments marins: 2.44E-01mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 8.41E-02. PEC locale dans le sol: 5.25E-02mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 8.33E-02. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0141
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0222
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 6.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0605
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 140mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.151. Cutané(e): 43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.126. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.277

	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0906
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 27mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.08. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.181
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS10: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS11: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS12: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 124000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 7. Utilisation comme carburant .

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Utilisation comme carburant .** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Catégorie de produit (PC):	Utilisation sur les sites industriels. PC13.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC7.; ESVOC SpERC 9.24a.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC15, PROC16, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation comme carburant (ou additif pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets [GES12_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés.
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 300. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présupposé. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré [ETW5]. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Manipuler la substance en système clos [E47].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].
ES7-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].

ES7-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES7-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES7-CS4: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES7-CS5: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES7-CS6: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES7-CS7: Utilisation des carburants [PROC 16].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES7-CS8: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES7-E1: ERC7.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 9.24a.v1). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0.0025. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0.00001. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 4.21E-02mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.26E-05. PEC locale dans les eaux de surface: 6.57E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 6.84E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 2.52E-02mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 7.00E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 3.63E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.59E-03. PEC locale dans les sédiments marins: 1.39E-02mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.79E-03. PEC locale dans le sol: 6.94E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.10E-02. Le risque d'exposition de l'environnement concerne le sol [TCR1f].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES7-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES7-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0141
	exposition résultant du scénario de contribution ES7-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0222
	exposition résultant du scénario de contribution ES7-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES7-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0906
	exposition résultant du scénario de contribution ES7-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212
	exposition résultant du scénario de contribution ES7-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0111
	exposition résultant du scénario de contribution ES7-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 14500000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].

	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 8. Usage professionnel. Utilisation comme solvant.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Usage professionnel. Utilisation comme solvant.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Catégorie de produit (PC):	Utilisation répandue par les travailleurs professionnels. PC13.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a, ERC8d.; ESVOC SpERC 8.3b.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Couvre des emplois tels qu'auxiliaire technologique, produit de nettoyage, solvant ou encore composant d'une peinture, de vernis, de détachants, etc... Les méthodes d'application comprennent: brosssage, application par rouleaux, traitement par bain, aspersion, immersion ou trempage. . Les méthodes de mise en œuvre comprennent: pulvérisation manuelle ou automatique.
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés. (avec modifications).
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	Sans objet. Utilisation dispersive [FD3].
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 365 jours d'exploitation par an.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Utilisation dispersive [FD3].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présupposé.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Conserver le récipient bien fermé [P233].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].
ES8-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES8-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].

ES8-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES8-CS4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition [PROC 4].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES8-CS5: Mélange dans des processus par lots [PROC 5].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES8-CS6: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES8-CS7: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES8-CS8: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. Intérieur [OC8].	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40].
ES8-CS9: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. Extérieur [OC9].	S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25].
ES8-CS10: Traitement d'articles par trempage et versage [PROC 13].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES8-CS11: Activités manuelles avec contact physique de la main [PROC 19].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES8-CS12: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES8-E1: ERC8a, ERC8d.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 8.3b.v1). Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 0.98. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 0.01. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0.01.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 1.73E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.98E-07. PEC locale dans les eaux de surface: 2.38E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.48E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 9.12E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.53E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 3.03E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.84E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 1.16E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.00E-04. PEC locale dans le sol: 1.16E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.84E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0444
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0524
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 6.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.121
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.242
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.242
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 27mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.08. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.282
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 290mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.303. Cutané(e): 110mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.314. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.617

	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 67mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.071. Cutané(e): 110mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.314. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.385
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS10: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.242
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS11: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 140mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.415. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.617
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS12: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.242
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 715kg/jour. Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 9. Utilisation comme carburant .

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Utilisation comme carburant .** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Catégorie de produit (PC):	Utilisation répandue par les travailleurs professionnels. PC13.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC9a, ERC9b.; ESVOC SpERC 9.12b.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation comme carburant (ou additif pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets [GES12_P].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés.
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	Sans objet. Utilisation dispersive [FD3].
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 365 jours d'exploitation par an.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Utilisation dispersive [FD3].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Aucun contrôle d'émission dans l'air exigé ; l'efficacité d'élimination exigée est de 0 % [TCR5]. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présupposé.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré [ETW5]. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Manipuler la substance en système clos [E47]. Conserver le récipient bien fermé [P233].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].
ES9-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES9-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].

ES9-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES9-CS4: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES9-CS5: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES9-CS6: Utilisation des carburants [PROC 16].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES9-CS7: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES9-E1: ERC9a, ERC9b.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 9.12b.v1). Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 0.01. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 0.00001. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 1.73E-06mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.98E-09. PEC locale dans les eaux de surface: 2.36E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.46E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 9.05E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.51E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 3.01E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.81E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 1.15E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.97E-04. PEC locale dans le sol: 1.16E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.84E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES9-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES9-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0444
	exposition résultant du scénario de contribution ES9-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0524
	exposition résultant du scénario de contribution ES9-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.242
	exposition résultant du scénario de contribution ES9-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES9-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212
	exposition résultant du scénario de contribution ES9-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.242
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 7190kg/jour. Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 10. Fluides fonctionnels.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Fluides fonctionnels.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Catégorie de produit (PC):	Utilisation sur les sites industriels. PC16.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC7.; ESVOC SpERC 7.13a.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation comme fluides fonctionnels, par exemple huiles pour câbles, huiles de transfert, caloporteurs, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques en installations industrielles, y compris la maintenance et les transferts de matières correspondants [GES13_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés.
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus par lots [CS55]. 20 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 20. Rejet intermittent [FD1].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Aucun contrôle d'émission dans l'air exigé ; l'efficacité d'élimination exigée est de 0 % [TCR5]. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Évacuer toutes les émissions d'eaux usées vers le traitement des eaux usées domestiques ou les récupérer et les envoyer à l'élimination des déchets. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Type de traitement adapté aux déchets: traitement biologique. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 95%. Type de traitement adapté aux déchets: redistillation.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus par lots [CS55].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Conserver le récipient bien fermé [P233].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].

ES10-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1]. L'opération est mise en œuvre à haute température (> 20 °C au-dessus de la température ambiante) [OC7]. (haute température [CS111]. 60C)	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES10-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES10-CS3: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES10-CS4: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES10-CS5: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES10-E1: ERC7.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 7.13a.v1). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0.01. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0.001. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.001.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 3.16E-02mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.45E-05. PEC locale dans les eaux de surface: 5.52E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.75E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 2.12E-02mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.89E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 6.17E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.81E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 2.37E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 8.17E-04. PEC locale dans le sol: 1.80E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.86E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES10-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES10-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0141
	exposition résultant du scénario de contribution ES10-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES10-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0906
	exposition résultant du scénario de contribution ES10-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 640000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$

	avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 11. Fluides fonctionnels.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Fluides fonctionnels.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Catégorie de produit (PC):	Utilisation répandue par les travailleurs professionnels. PC16.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC9a, ERC9b.; ESVOC SpERC 7.13a.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC8a, PROC20, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation comme fluides fonctionnels, par exemple huiles pour câbles, huiles de transfert, caloporteurs, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques en installations professionnelles, y compris la maintenance et les transferts de matières correspondants [GES13_P].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés.
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	Sans objet. Utilisation dispersive [FD3].
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 365 jours d'exploitation par an.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Utilisation dispersive [FD3].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Aucun contrôle d'émission dans l'air exigé ; l'efficacité d'élimination exigée est de 0 % [TCR5]. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présupposé.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 90%. Type de traitement adapté aux déchets: redistillation.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Conserver le récipient bien fermé [P233].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].
ES11-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1]. L'opération est mise en œuvre à haute température (> 20 °C au-dessus de la température ambiante) [OC7]. (haute température [CS111]. 60C)	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES11-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].

ES11-CS3: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES11-CS4: Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils [PROC 20].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES11-CS5: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES11-E1: ERC9a, ERC9b.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 7.13a.v1). Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 0.05. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 0.025. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0.025.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 2.16E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.72E-07. PEC locale dans les eaux de surface: 2.38E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.48E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 9.14E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.54E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 3.03E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.84E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 1.16E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.00E-04. PEC locale dans le sol: 1.16E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.84E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0444
	exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.242
	exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 1.7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.005. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0454
	exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.242
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 357kg/jour. Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 12. Utilisation en laboratoire.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Utilisation en laboratoire.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Catégorie de produit (PC):	Utilisation répandue par les travailleurs professionnels. PC16.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a.; ESVOC SpERC 8.17.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC10, PROC15.
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation de petites quantités dans un environnement de laboratoire, y compris les transferts de matières et le nettoyage des équipements [GES17-P].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés.
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	Sans objet. Utilisation dispersive [FD3].
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 365 jours d'exploitation par an.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Utilisation dispersive [FD3].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Aucun contrôle d'émission dans l'air exigé ; l'efficacité d'élimination exigée est de 0 % [TCR5]. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présupposé.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4] Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Conserver le récipient bien fermé [P233].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].
ES12-CS1: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES12-CS2: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**

Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES12-E1: ERC8a.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 8.17.v1). Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 0.5. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 0.5. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0.

	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 4.33E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.47E-07. PEC locale dans les eaux de surface: 2.40E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.50E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 9.22E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.56E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 3.05E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.86E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 1.17E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.03E-04. PEC locale dans le sol: 1.16E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.84E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce [TCR1a].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES12-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 27mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.08. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.282
	exposition résultant du scénario de contribution ES12-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 35.4kg/jour. Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 13. Utilisation comme carburant . automobile. - Utilisation par les consommateurs

Section 1		**Scénario d'exposition**
Titre.		**Utilisation comme carburant . automobile. Ethanol. CAS: 64-17-5.**
Etape du cycle de vie (LCS)		Utilisation par les consommateurs
Descripteur d'utilisation.		PC13
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC9b
Processus, tâches, activités couvertes:		Englobe les utilisations par les consommateurs dans les carburants liquides [GES12_C]. automobile.
Section 2:		**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**
Section 2.1 :		**Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:**
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 5726Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Aucun traitement des eaux usées domestiques n'est présupposé [STP2]. Les contrôles d'émission dans les eaux usées ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans les eaux usées [TCR3]. Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		Sans objet.
Section 2.2:		**Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:**
Carburants [PC13] --Liquide : ravitaillement en carburant automobile [PC13_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 85%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 51 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 55300g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 210cm2. Englobe l'utilisation extérieure [ConsOC12]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.05 heures par événement.
	RMM	Eviter l'utilisation intérieure [ConsRMM12].
Carburants [PC13] --Ravitaillement en carburant liquide pour scooter [PC13_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 85%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 51 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 3750g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 210cm2. Englobe l'utilisation extérieure [ConsOC12]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.033 heures par événement.
	RMM	Eviter l'utilisation intérieure [ConsRMM12].
Carburants [PC13] --Liquide pour équipements de jardin - Utilisation [PC13_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 15%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 25 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 750g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 210cm2. Englobe l'utilisation extérieure [ConsOC12]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2 heures par événement.
	RMM	Eviter l'utilisation intérieure [ConsRMM12].
Carburants [PC13] --Liquide : équipements de jardin – Ravitaillement en carburant [PC13_4].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 85%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 25 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 750g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 210cm2. Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.05 heures par événement.
	RMM	Eviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m3.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Englobe l'utilisation extérieure [ConsOC12].
Section 3:		**Estimation d'exposition:**
Environnement:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		ES13-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: Sans objet. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00236mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.46E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.00905mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.51E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.0003mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.80E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.97E-04. PEC locale dans le sol: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.83E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Carburants [PC13] Liquide : ravitaillement en carburant automobile [PC13_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.275mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00241. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.92mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0168. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.117mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000081. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0169.
Carburants [PC13] Ravitaillement en carburant liquide pour scooter [PC13_2].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0621mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000544. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.434mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0038. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.117mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000081. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.00388.
Carburants [PC13] Liquide pour équipements de jardin - Utilisation [PC13_3].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0764mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00067. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.09mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00956. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4.13mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0014. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0109.
Carburants [PC13] Liquide : équipements de jardin – Ravitaillement en carburant [PC13_4].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.079mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000692. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.12mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00982. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.117mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0000398. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.00986.
Section 4:		**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:**
Santé		

	Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement	
	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 14. Utilisation comme carburant . non-automobile. - Par les consommateurs.

Section 1		**Scénario d'exposition**
Titre.		**Utilisation comme carburant . non-automobile. Ethanol. CAS: 64-17-5.**
Etape du cycle de vie (LCS)		Utilisation par les consommateurs
Descripteur d'utilisation.		PC13
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC9a, ERC9b
Processus, tâches, activités couvertes:		Englobe les utilisations par les consommateurs dans les carburants liquides [GES12_C]. non-automobile.
Section 2:		**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**
Section 2.1 :		**Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:**
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 5726Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Les contrôles d'émission dans les eaux usées ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans les eaux usées [TCR3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		Sans objet.
Section 2.2:		**Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:**
Carburants [PC13] --Liquide : fioul domestique [PC13_6]. Remplissage d'articles/équipements [CS84].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 3945g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 210cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.03 heures par événement.
Carburants [PC13] --Liquide : huile de lampe [PC13_5]. Remplissage d'articles/équipements [CS84].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 51 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 255g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 210cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.017 heures par événement.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit. Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation avec une ventilation standard.
Section 3:		**Estimation d'exposition:**
Environnement:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		ES14-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 0.00E+00. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00235mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.45E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.00905mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.51E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.0003mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.80E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.97E-04. PEC locale dans le sol: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.83E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
		ES14-ES2: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.0136mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.34E-05. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00369mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.84E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0141mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.92E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000427mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.41E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00163mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.62E-04. PEC locale dans le sol: 0.00104mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.65E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Carburants [PC13] Liquide : fioul domestique [PC13_6]. Remplissage d'articles/équipements [CS84].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.305mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00267. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.305mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00267. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.0276mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000133. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0028.
Carburants [PC13] Liquide : huile de lampe [PC13_5]. Remplissage d'articles/équipements [CS84].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.00642mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0000563. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.0449mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000393. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.138mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0000956. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.000489.
Section 4:		**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:**
Santé		
		Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement		
		Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 15. Usage dans les produits ne contenant que de petites quantités de la substance. Produit utilisé par événement.: <50g, & par jour: <50g. - Par les

Section 1		**Scénario d'exposition**
Titre.		**Usage dans les produits ne contenant que de petites quantités de la substance. Produit utilisé par événement.: <50g, & par jour: <50g. Ethanol. CAS: 64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS).		Utilisation par les consommateurs.
Descripteur d'utilisation.		PC1, PC3, PC8, PC18, PC23, PC24, PC27, PC31, PC34.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC8a, ERC8d
Processus, tâches, activités couvertes:		Usage dans les produits ne contenant que de petites quantités de la substance. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. par jour: <50g. Exclut l'usage dans les produits cosmétiques et articles de toilette.
Section 2:		**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**
Section 2.1 :		**Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:**
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 5726Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Considérer comme un déchet dangereux. Type de traitement adapté aux déchets: décharge agréée, Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.8.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]: 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 87. Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		Aucune méthode de récupération adaptée disponible.
Section 2.2:		**Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:**
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. --Colles pour loisirs [PC1_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 70%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 heures par événement.
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. --Colle en spray [PC1_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 30%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 heures par événement.
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. --Produits d'étanchéité [PC1_4].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 30%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1 heures par événement.
Produits d'assainissement de l'air [PC3] --Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 85%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 5 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 10g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.3 heures par événement.
Produits d'assainissement de l'air [PC3] --Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 85%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 0.48g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 24 heures par événement.
Produits biocides [PC8] --Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC8_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.5 heures par événement.
Produits biocides [PC8] --Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.3 heures par événement.
Produits biocides [PC8] --Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 90%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 3 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 16.7g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.2 heures par événement.
Encres et toners [PC18] --Encres et toners [PC18].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 50%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 71cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 8 heures par événement.
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] --Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC23_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 50%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 29 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1.2 heures par événement.
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] --Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 20%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 8 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.3 heures par événement.

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] --Liquides [PC24_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 20%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 468cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.2 heures par événement.
Produits phytopharmaceutiques [PC27] --	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 heures par événement. Pour chaque événement d'utilisation, présupposer une quantité ingérée de [ConsOC13]: 0.3g.
Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] --Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC31_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 50%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 29 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1.2 heures par événement.
Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] --Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC31_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 8 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.3 heures par événement.
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34] --	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1 heures par événement.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit.
Section 3:		**Estimation d'exposition:**
Environnement:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		ES15-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.273mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.71E-04. PEC locale dans les eaux de surface: 0.0297mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.09E-02. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.114mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.17E-02. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.00304mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.85E-03. PEC locale dans les sédiments marins: 0.0116mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.00E-03. PEC locale dans le sol: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.83E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
		ES15-ES2: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.273mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.71E-04. PEC locale dans les eaux de surface: 0.0297mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.09E-02. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.114mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.17E-02. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.00304mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.85E-03. PEC locale dans les sédiments marins: 0.0116mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.00E-03. PEC locale dans le sol: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.83E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colles pour loisirs [PC1_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 111mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.973. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 111mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.973. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 3.28mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0159. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.989.
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colle en spray [PC1_3].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.778mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00682. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 47.3mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.414. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000112. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.415.
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Produits d'étanchéité [PC1_4].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 23.5mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.206. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 23.5mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.206. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00679. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.212.
Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 20.5mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.179. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 20.5mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.179. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 19.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0966. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.276.
Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 1.41mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0123. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.41mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0123. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 3.99mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0193. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0317.
Produits biocides [PC8] Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC8_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 2.25mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0197. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 2.25mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0197. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.0563mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000273. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.02.
Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.543mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00476. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.55mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0135. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 5.63mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00956. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0231.

Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 15.1mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.132. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 15.1mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.132. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 152mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.737. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.87.
Encres et toners [PC18] Encres et toners [PC18].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 86mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.754. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 86mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.754. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0227. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.777.
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC23_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 3.62mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0317. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 45.3mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.397. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 28.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0109. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.408.
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.136mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00119. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 6.24mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0547. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 11.3mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00119. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0559.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Liquides [PC24_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0368mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000322. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 3.36mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0294. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 1.23mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000065. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0295.
Produits phytopharmaceutiques [PC27]	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 15.7mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.137. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 15.7mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.137. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 11.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0543. Orale: Exposition chronique maximale résultant de la moyenne des scénarios de contribution décrits sur un an: 3mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0344. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.226.
Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC31_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 3.62mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0317. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 45.3mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.397. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 28.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0109. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.408.
Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC31_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0684mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0006. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 3.12mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0273. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 5.65mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000597. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0279.
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34]	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 7.83mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0686. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 7.83mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0686. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.112mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000543. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0692.
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:**
Santé	
	Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement	
	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 16. Fluides fonctionnels. - Par les consommateurs.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.		**Fluides fonctionnels. Ethanol. CAS: 64-17-5.**
Etape du cycle de vie (LCS)		Utilisation par les consommateurs
Descripteur d'utilisation.		PC16
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC9b
Processus, tâches, activités couvertes:		Utilisation d'objets scellés contenant des fluides fonctionnels, par exemple huiles de transfert, fluides hydrauliques, réfrigérants [GES13_C].
Section 2:		**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**
Section 2.1 :		**Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:**
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 5726Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 50%. Considérer comme un déchet dangereux. Type de traitement adapté aux déchets: décharge agréée, Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): Efficacité d'élimination (%): 99.98.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Aucun traitement des eaux usées domestiques n'est présupposé [STP2]. Aucun traitement des eaux usées domestiques n'est présupposé [STP2]. Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		incinération. 45%. Considérer comme un déchet dangereux. Type de traitement adapté aux déchets: redistillation.
Section 2.2:		**Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:**
Fluides de transfert de chaleur [PC16] -- Liquides [PC16_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2200g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 468cm2. Englobe l'utilisation extérieure [ConsOC12]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.17 heures par événement.
	RMM	Éviter l'utilisation intérieure [ConsRMM12].
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit.
Section 3:		**Estimation d'exposition:**
Environnement:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		ES16-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: Sans objet. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00238mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.48E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.00912mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.53E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000303mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.84E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00116mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.00E-04. PEC locale dans le sol: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.83E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Fluides de transfert de chaleur [PC16] Liquides [PC16_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0161mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000142. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.48mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0129. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 61.5mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00327. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0162.
Section 4:		**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:**
Santé		
		Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement		
		Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 17. Utilisations dans les revêtements. - Par les consommateurs.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.		**Utilisations dans les revêtements. Ethanol. CAS: 64-17-5.**
Etape du cycle de vie (LCS)		Utilisation par les consommateurs
Descripteur d'utilisation.		PC9a, PC9b, PC9c
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC8a, ERC8d
Processus, tâches, activités couvertes:		Englobe l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception de matières, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et du semi-vrac, l'application au rouleau, au pinceau, par pulvérisation, étalement manuel ou méthodes similaires, et la formation de pellicules) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire correspondantes [GES3_P].
Section 2:		**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**
Section 2.1 :		**Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:**
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 5726Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Considérer comme un déchet dangereux. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): Efficacité d'élimination (%): 99.98.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 87. Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		Sans objet.
Section 2.2:		**Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:**
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Peinture murale aqueuse au latex [PC9a_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2760g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.2 heures par événement.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 744g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.2 heures par événement.
	RMM	Éviter l'utilisation fenêtres fermées [ConsRMM8]. Éviter l'utilisation dans une pièce dont les portes sont fermées [ConsRMM7].
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Bouteille de spray aérosol [PC9a_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 20%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 2 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 215g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 254cm2. Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m^3) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.5 heures par événement.
	RMM	Eviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m3.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC9a_4].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 20%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 3 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 491g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.5 heures par événement.
	RMM	Éviter l'utilisation fenêtres fermées [ConsRMM8]. Éviter l'utilisation dans une pièce dont les portes sont fermées [ConsRMM7].
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] --Charges et mastics [PC9b_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 2%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 12 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 85g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 heures par événement.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] --Plâtres et enduits [PC9b_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 2%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 12 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 4140g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.5 heures par événement.
	RMM	Éviter l'utilisation fenêtres fermées [ConsRMM8]. Éviter l'utilisation dans une pièce dont les portes sont fermées [ConsRMM7].
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] --Pâte à modeler [PC9b_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 100g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 254cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2 heures par événement. Pour chaque événement d'utilisation, présupposer une quantité ingérée de [ConsOC13]: 1g.
Peintures au doigt [PC9c] --Peintures au doigt [PC9c].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 100g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 254cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.2 heures par événement. Pour chaque événement d'utilisation, présupposer une quantité ingérée de [ConsOC13]: 0.2g.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Section 3:		**Estimation d'exposition:**
Environnement:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:

	ES17-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.0000865mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.49E-07. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00236mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.46E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.00907mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.52E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000301mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.81E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.97E-04. PEC locale dans le sol: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.83E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture murale aqueuse au latex [PC9a_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.772mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00677. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 70.2mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.615. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.563mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00003. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.615.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.988mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00866. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 61.7mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.541. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 5.63mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000437. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.541.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Bouteille de spray aérosol [PC9a_3].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0927mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000813. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 18.5mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.162. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 6.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000162. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.162.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC9a_4].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.671mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00588. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 81.6mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.715. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 22.5mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000898. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.716.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] Charges et mastics [PC9b_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.176mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00154. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 5.36mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.047. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.0939mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0000149. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.047.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] Plâtres et enduits [PC9b_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 2.26mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0198. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 68.7mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.603. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 2.25mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000359. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.603.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] Pâte à modeler [PC9b_3].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 2.42mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0212. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 2.42mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0212. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0097. Orale: Exposition chronique maximale résultant de la moyenne des scénarios de contribution décrits sur un an: 0.999mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0114. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0424.
Peintures au doigt [PC9c] Peintures au doigt [PC9c].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 25.4mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.222. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 25.4mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.222. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 10mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0485. Orale: Exposition chronique maximale résultant de la moyenne des scénarios de contribution décrits sur un an: 2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0229. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.294.
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:**
Santé	
	Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement	
	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 18. Applications de dégivrage et antigel. Usage dans les produits pour lave-glace. - Par les consommateurs.

Section 1		**Scénario d'exposition**
Titre.		**Applications de dégivrage et antigel. Usage dans les produits pour lave-glace. Ethanol. CAS: 64-17-5.**
Etape du cycle de vie (LCS)		Utilisation par les consommateurs
Descripteur d'utilisation.		PC4
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC8d
Processus, tâches, activités couvertes:		Dégivrage de véhicules et d'équipements similaires par pulvérisation [GES14_C]. Usage dans les produits pour lave-glace.
Section 2:		**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**
Section 2.1 :		**Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:**
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 5726Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Aucun traitement des eaux usées domestiques n'est présupposé [STP2]. Aucun traitement des eaux usées domestiques n'est présupposé [STP2]. Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		Sans objet.
Section 2.2:		**Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:**
Produits antigel et de dégivrage [PC4] -- Lavage de vitre de voiture [PC4_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 90%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe l'utilisation extérieure [ConsOC12]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.017 heures par événement.
	RMM	Éviter l'utilisation intérieure [ConsRMM12].
Produits antigel et de dégivrage [PC4] -- Versage dans le radiateur [PC4_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 80%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2000g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.1 heures par événement.
	RMM	Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m3.
Produits antigel et de dégivrage [PC4] -- Dégivrant serrure [PC4_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 50%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 4g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 214cm2. Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.25 heures par événement.
	RMM	Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m3.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit.
Section 3:		**Estimation d'exposition:**
Environnement:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		ES18-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: Sans objet. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00443mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.61E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0172mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.78E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000508mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 6.43E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00194mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.69E-04. PEC locale dans le sol: 0.00123mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.95E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Produits antigel et de dégivrage [PC4] Lavage de vitre de voiture [PC4_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.317mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00278. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.317mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00278. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0mg/kg/jour. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.00278.
Produits antigel et de dégivrage [PC4] Versage dans le radiateur [PC4_2].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 3.06mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0268. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 3.06mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0268. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 45mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.245.
Produits antigel et de dégivrage [PC4] Dégivrant serrure [PC4_3].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.51mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00447. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.51mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00447. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0679. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0724.
Section 4:		**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:**
Santé		
		Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement		
		Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 19. Utilisation dans les agents nettoyants. - Par les consommateurs.

Section 1		**Scénario d'exposition**
Titre.		**Utilisation dans les agents nettoyants. Ethanol. CAS: 64-17-5.**
Etape du cycle de vie (LCS)		Utilisation par les consommateurs
Descripteur d'utilisation.		PC35
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC8a, ERC8d
Processus, tâches, activités couvertes:		Englobe les expositions générales des consommateurs entraînés par l'utilisation de produits ménagers vendus comme produits de lavage et de nettoyage, aérosols, revêtements, dégivrants, lubrifiants et produits d'assainissement de l'air [GES4_C].
Section 2:		**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**
Section 2.1 :		**Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:**
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 5726Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: décharge agréée, Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): Efficacité d'élimination (%): 99.98.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 87. Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		Sans objet.
Section 2.2:		**Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:**
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] --Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC35_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 15g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.5 heures par événement.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] --Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 27g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.33 heures par événement.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] --Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC35_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 15%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 35g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.17 heures par événement.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Section 3:		**Estimation d'exposition:**
Environnement:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		ES19-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.000865mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.49E-06. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00244mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.54E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.00937mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.60E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000309mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.91E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00118mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.07E-04. PEC locale dans le sol: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.83E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC35_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.672mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00589. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.672mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00589. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.0563mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000273. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.00616.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.294mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00257. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.841mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00737. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 5.63mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00956. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0169.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC35_3].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.619mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00542. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.77mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0155. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 8.43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0143. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0298.
Section 4:		**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:**
Santé		

	Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement	
	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 20. Autres utilisations par les consommateurs. - Par les consommateurs.

Section 1	**Scénario d'exposition**
Titre.	**Autres utilisations par les consommateurs. Ethanol. CAS: 64-17-5.**
Etape du cycle de vie (LCS)	Utilisation par les consommateurs
Descripteur d'utilisation.	PC28, PC39
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation par les consommateurs, par exemple comme vecteur dans les produits cosmétiques/de soins personnels, les parfums et les produits parfumés. Remarque : pour les produits cosmétiques et de soins personnels, l'évaluation des risques selon REACH est requise uniquement pour l'environnement, la santé humaine étant couverte par d'autres législations [GES16_C].
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**
Section 2.1 :	**Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 5726Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Les contrôles d'émission dans les eaux usées ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans les eaux usées [TCR3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:**
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.	Sans objet.
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	ES20-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: Sans objet. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00236mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.46E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.00904mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.51E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000301mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.81E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.97E-04. PEC locale dans le sol: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.83E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:**
Santé	
	Sans objet.
Environnement	
	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].